

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 17 Octobre 2017

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15

Présents : 11
Procurations : 3
Vote
Pour : 13
Contre : 1
Abst : 0

Date de la
convocation
07.10.2017
Date de l'affichage
07.10.2017

Délibération
n° 44-2017

OBJET :
Tarifs
location salle
polyvalente
2018

Le Maire
Olivier
GROSJEAN



L'an 2017

Le 17 octobre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur GROSJEAN Olivier - Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN - Christian WAGENER - Carole NEYRAT - Martial BEUGNET - Marie-Claude PALMACE - Françoise REMONDIERE - Dominique HOCQUET - Jean SURDEL - Nathalie SCHOUMACHER - Pascale COLIN - Georges PAUCHARD.

Excusé ayant donné procuration :

Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN
Jean-Bernard TUETÉY procuration à Georges PAUCHARD
Florence LEBETTRE procuration à Marie-Claude PALMACE

Excusée : Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Jean SURDEL

Le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs de la salle polyvalente pour l'année 2018.

Les tarifs sont les suivants :

Dracysiens (particuliers) week-end : 350 € (1^{ère} location) ;
Dracysiens (particuliers) week-end : 700 € (2^{ème} location au cours de l'année civile) ;
Dracysiens (particuliers) jour semaine : 200 €
Extérieurs (particuliers) week-end : 700 €
Extérieurs (particuliers) jour semaine : 380 €

Vente commerciale par jour semaine : 320 € + le nettoyage

Vente commerciale week-end : 700 €

Commerçant ou société Dracysiens par jour semaine : 160 € + le nettoyage

Commerçant ou société Dracysiens week-end : 1^{ère} location : 350 € + le nettoyage
les suivantes : 700 €

Caution pour la location de la salle : 2 000 €

Caution pour la mise à disposition de l'écran dans le cadre d'une manifestation culturelle :
600 €

Associations locales : 1^{ère} location gratuite + moitié du nettoyage

2^{ème} location : 350 € - 3^{ème} location : 350 €

Caution pour location de la salle pour les Associations locales : 500 €

Location pour le jour de l'an (y compris la veille et le lendemain) : 2 000 €

Caution pour le jour de l'an : 5 000 €

Il est rappelé :

- Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- Que la salle est louée sans vaisselle.
- Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le 23/10/2017 et publié, affiché ou notifié :

Vote :

- Pour : 13 ;
- Contre : 1 ;
- Abstention : 0.

Le maire